

Bien-être animal

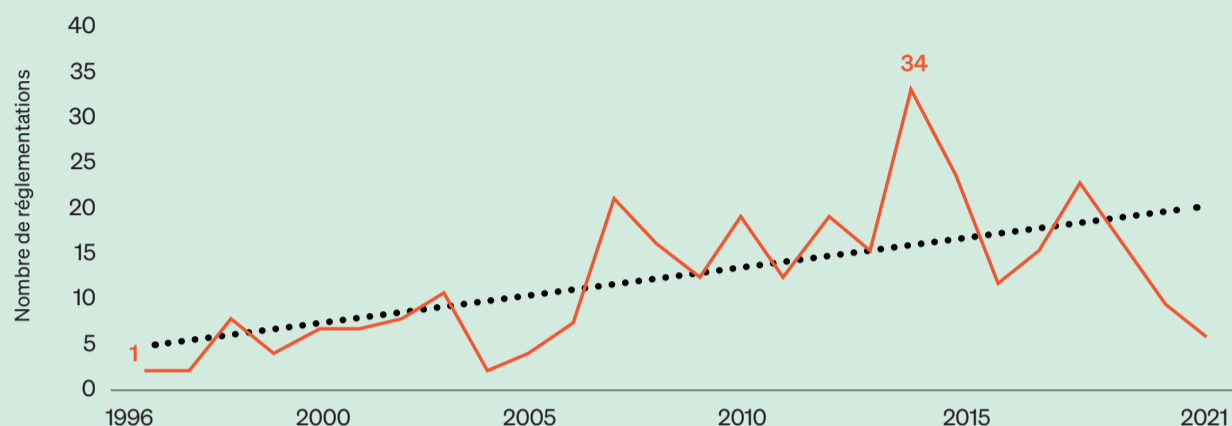
L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, fondée en tant qu'OIE) élabore des normes internationales relatives au bien-être animal pour aider les Membres à améliorer la façon dont ils traitent les animaux terrestres et aquatiques en élevage, durant le transport, lors de l'abattage ou de la mise à mort, dans le cadre de leur utilisation pour la recherche, ainsi que sur des sujets spécifiques, comme la gestion des populations canines. **L'Observatoire**, à travers son Rapport annuel, vise à suivre la mise en œuvre de ces normes.

Le nombre de réglementations en matière de bien-être animal est en augmentation

336 réglementations en matière de bien-être animal

ont été enregistrées entre 1996 et 2021 par 58 Membres.

Plus de 75 % d'entre elles provenaient de la région Europe.



Nombre de réglementations en matière de bien-être animal et courbe de tendance (en pointillés)

Source : base de données législative de la FAO (FAOLEX), 1996-2021

La mise en œuvre des normes sur la gestion des populations canines peut être renforcée

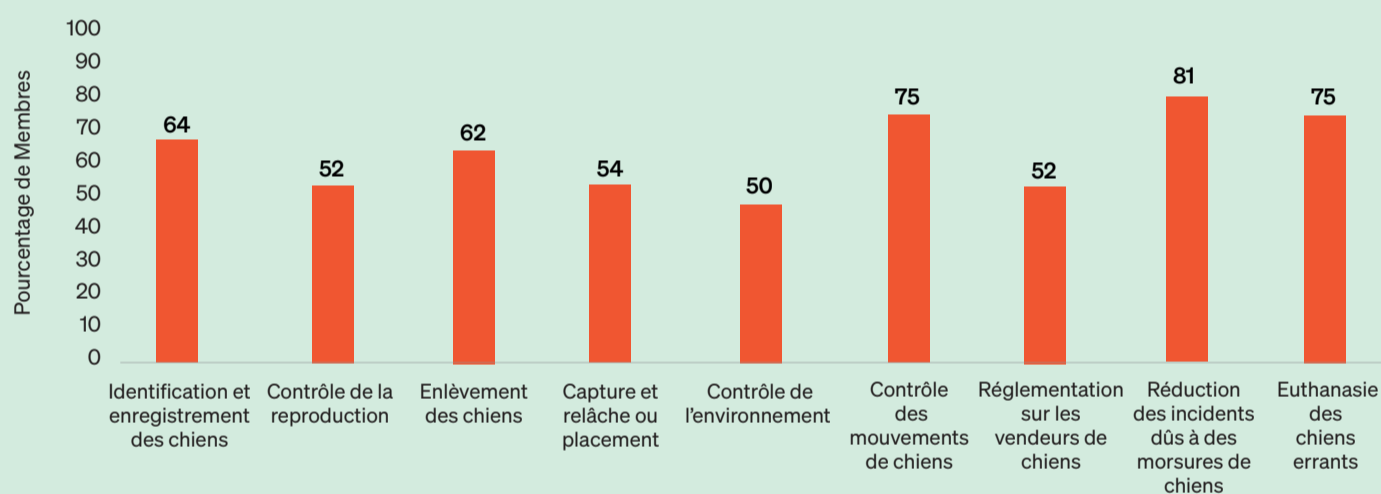
70 % des Membres n'ont pas d'estimations du nombre de chiens errants

selon des études conduites dans la région Europe et en Afrique du Nord

68 % des Membres participants ont des programmes de contrôle des populations canines en place

69 % de ces programmes sont suivis et évalués

La mise en œuvre des différentes composantes de la norme sur la gestion des populations canines est variable.



Pourcentage de Membres appliquant les recommandations de l'OMSA relatives à la gestion des chiens errants

Source : études relatives aux chiens errants, Plateforme Europe de l'OMSA sur le bien-être animal, 2015-2021, 21 Membres participants de la région Europe et d'Afrique du Nord

La capacité des Services vétérinaires en matière de bien-être animal mérite d'être améliorée

Sur la base des récentes missions du Processus d'évaluation de la Performance des Services vétérinaires

26 % des Membres ont atteint ou dépassé la capacité minimale pour la compétence critique relative au bien-être animal

Source : missions d'évaluation PVS ou d'évaluation PVS de suivi pour 43 Membres, 2016-2021 — Analyse du stade d'avancement pour la compétence critique II.13. selon la 6e édition de l'Outil PVS

Recommandations

Organisation mondiale de la santé animale

- Intensifier les efforts de collecte de données relatives au bien-être animal pour évaluer précisément le respect des normes internationales par les Membres.
- Comprendre les problèmes rencontrés par les Membres pour légiférer et mettre en œuvre les normes sur le bien-être animal.
- Suivre dans le temps les progrès réalisés par les Membres en matière de compétences critiques, comme indicateur de l'impact des activités de l'OMSA.

Membres

- Lever les freins relatifs à la mise en place de réglementations et à l'application des normes sur le bien-être animal.
- Mettre en place et/ou renforcer la surveillance et l'évaluation des programmes de contrôle des populations canines.

Accédez à l'intégralité des informations [ici](#)

En consultant ce document, veuillez tenir compte des limitations liées aux données telles qu'indiquées dans le Rapport annuel complet.